

Centre Communal d'Action Sociale de
SCHERWILLER

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration
du 11 juillet 2023

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Convocation des membres du Conseil d'Administration le 30 juin 2023

- La séance est ouverte à 18 heures 30 en présence de Monsieur Olivier SOHLER, Président, Monsieur Marc HEIMBURGER, Vice-Président, Mesdames Régine DIETRICH, Christelle HIRSCHMANN, Karine VOGELISEN, Manon WOTOWIEC, et Messieurs J-Philippe HIHN, Maurice GOETTELMMANN, Albert MARCOT, membres du C.C.A.S.

Étaient absents et excusés :

- Madame Claudine GUILLEMIN
- Madame Stéphanie HUSSER
- Madame Clémentine JEHL
- Madame Annick SUTTER
- M. Charles SITZENSTUHL, représentant la Collectivité européenne d'Alsace.



Madame Annick SUTTER a donné procuration à Madame Régine DIETRICH

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Mme Christelle HIRSCHMANN secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2023.
2. Adhésion à un groupement de commandes relatif à l'acheminement et la fourniture d'électricité
3. Adhésion au groupement de commandes pour les marchés d'assurance
4. Acceptation de dons pour le budget général
5. Acceptation d'un don pour le budget annexe
6. Divers

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2023.	Adopté à la majorité et 1 abstention
2 Adhésion à un groupement de commandes relatif à l'acheminement et la fourniture d'électricité	Adopté à l'unanimité
3 Adhésion au groupement de commandes pour les marchés d'assurance	Adopté à l'unanimité
4. Acceptation d'un don pour le budget général	Adopté à l'unanimité
5. Acceptation d'un don pour le budget annexe	Adopté à l'unanimité

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2023.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2023, préalablement diffusé est approuvé à la majorité et une abstention.

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine					
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick		Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

2. Adhésion à un groupement de commandes relatif à l'acheminement et la fourniture d'électricité

Rapporteur : Olivier SOHLER Président

Suite à la disparition des tarifs réglementés de vente, un marché de fourniture d'électricité et d'acheminement sur le réseau et de services associés avait été conclu. Celui-ci arrive à échéance le 31 décembre 2023, il est donc nécessaire d'en reconduire un nouveau.

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER
☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

Dans une logique de territoire et de rationalisation des coûts, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Baldenheim, la Commune de Châtenois, la Commune de Kintzheim, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat.

La Ville de Sélestat est désignée coordonnateur de ce groupement de commandes et a notamment pour mission l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, en lien avec un assistant à maîtrise d'ouvrage.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société SOLARES BAUN pour un montant de 10 080 € TTC au terme d'une consultation sur la base de trois devis. Cette dépense sera prise en charge par les membres du groupement selon une clé de répartition définie dans la convention constitutive du groupement de commandes.

Suite à l'analyse des besoins menée avec l'AMO, il s'est avéré opportun de :

- prévoir une mise en concurrence entre les fournisseurs d'électricité en distinguant trois lots : le lot n° 1 pour les points de livraison de puissances supérieures à 36kVA HTA BT, le lot n° 2 pour les compteurs d'éclairage public et le lot n° 3 relatif aux points de livraison de puissances inférieures à 36kVA. Les communes pouvant adhérer à chaque en fonction de leurs besoins.
- prévoir une variante obligatoire pour la fourniture d'électricité en 50 % d'énergie verte et une variante obligatoire pour la fourniture d'électricité en 100 % d'énergie verte.
- lancer une procédure d'Appel d'Offres ouvert en accord-cadre d'une durée de 4 ans sans montant minimum, ni maximum, avec marchés subséquents.
- se donner l'opportunité pour le lot n° 3 relatif aux points de livraison de puissances inférieures à 36 kVA de passer en tarifs réglementés de vente si cette option réapparaît dans des conditions plus larges que celles actuellement en vigueur du fait d'évolutions législatives aux cours du déroulement de l'accord cadre.

Les montants annuels prévisionnels par lot et par membre sont les suivants :

Montants annuels H.T.	Lot1	Lot2	Lot3	Total
Sélestat	756 400 €	1 152 600 €	410 600 €	2 319 600 €
CCS	351 300 €	25 500 €	33 300 €	410 100 €
Baldenheim	3 200 €	- €	- €	3 200 €
Chatenois	45 000 €	223 300 €	122 100 €	390 400 €
CCAS Scherwiller	13 800 €	- €	- €	13 800 €
Kintzheim	10 200 €	73 300 €	82 800 €	166 300 €
Scherwiller	23 500 €	109 100 €	72 700 €	205 300 €
Ebersheim	11 200 €	-	-	11 200 €
TOTAL MARCHES	1 214 043 €	1 583 528 €	721 291 €	3 519 900 €

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

Le montant estimatif global de la consultation est de 14 079 600 € HT.

Le Conseil d'Administration,

VU les articles L 2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes,

VU les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique relatifs aux appels d'offres ouverts.

VU les articles R 2162-2 et R. 2162-7 à R. 2162-12 du code de la commande publique relatifs aux accords-cadres avec marchés subséquents

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29

VU les crédits inscrits au chapitre budgétaire 011 charges à caractère général, article 606121

APPROUVE La constitution d'un groupement de commandes entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Baldenheim, la Commune de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, la Commune de Kintzheim, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller, et la Commune de Sélestat relatif à la fourniture d'électricité et de services associés permettant de desservir les sites de livraison des membres du groupement.

APPROUVE Le projet de convention constitutive de groupement de commande joint en annexe

APPROUVE La constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement

PREND ACTE que cette CAO est Présidée par le représentant du coordonnateur

DESIGNE Mme Christelle HIRSCHMANN comme titulaire
M. Maurice GOETTELMANN comme suppléant

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive susvisée

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et documents y afférents

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine					
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

3. Adhésion au groupement de commandes pour les marchés d'assurance

Rapporteur : Olivier SOHLER Président

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que la Communauté de Communes de SELESTAT, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres, a proposé de constituer un groupement de commandes pour les marchés d'assurance régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurance composé notamment des garanties suivantes :

Assurances responsabilité civile, protection fonctionnelle, protection juridique, flotte automobile, dommages aux biens, risques statutaires, expositions, cyber-risques, et toute autre garantie nécessaire en fonction des besoins d'assurance détectés pour chaque membre du groupement.

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les communes volontaires.

Ce groupement sera coordonné par la Communauté de Communes de SELESTAT

Les principales dispositions de cette convention de groupement de commandes sont annexées à la présente.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

1-APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance des membres volontaires ;

2-DECIDE l'adhésion de l'Ehpad de SCHERWILLER à ce groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance ;

3-APPROUVE La constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ;

4-DECIDE que cette CAO est Présidée par le représentant du coordonnateur

5-DESIGNE Mme Christelle HIRSCHMANN comme titulaire, M. Maurice GOETTELMMANN comme suppléant,

6-CHARGE le Président de notifier la présente délibération au Représentant Légal du Coordonnateur ;

7-AUTORISE le Président à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation et aux contrats d'assurance ;

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine					
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

4. Acceptation d'un don pour le budget général

Rapporteur : Olivier SOHLER Président

La famille Hoffmann a souhaité faire un don de 700 € au profit du CCAS de SCHERWILLER.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE l'acceptation du don d'un montant de 700,- €

DECIDE l'intégration de la valeur du don de 700 € dans l'état d'actif du CCAS

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine					
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

5. Acceptation d'un don pour le budget annexe

Rapporteur : Olivier SOHLER Président

La soirée « E Friehjohr fer unseri Sproch », qui a eu lieu le 14 avril 2023, a engendré une recette de 788,40 € au profit de l'EHPAD.

Le Président précise que cette soirée a été organisée par l'association « Les amis d'Odile », qui transmettra un chèque avec ce montant à l'EHPAD.

Le Conseil d'Administration, après en en avoir délibéré,

DECIDE l'acceptation du don d'un montant de 788,40 €

DECIDE l'intégration de la valeur du don d'un montant de 788,40 € au 7718

EXPRIME ses chaleureux remerciements à l'association « Les amis d'Odile » organisateur de cette soirée ;

CHARGE M. Olivier SOHLER, Président, de leur transmettre les remerciements.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine					
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

6. Divers

- Travaux de l'aire de jeu située devant l'entrée de l'EHPAD :
 - Le Président informe du réaménagement de l'aire de jeu située devant l'EHPAD – les travaux démarreront mercredi 19 juillet dans l'objectif d'un achèvement de ceux-ci dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire de septembre.
- Plan canicule - distribution de liste :
 - Dans le cadre du plan canicule, une liste de personnes vulnérables de la Commune a été distribuée par Régine DIETRICH. Les membres du Conseil Municipal et du CCAS seront sollicités pour activer les modalités de surveillance des personnes vulnérables.

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

- Journée d'évaluation du 28 avril :
 - Le 28 avril a eu lieu l'évaluation externe de l'établissement, évaluation qui doit être réalisée tous les 5 ans et qui induit l'autorisation à l'établissement de fonctionner. Les évaluateurs ont mis en avant l'atmosphère agréable et bienveillante qui règne dans l'établissement.

- Journée d'inspection du 04 juillet :
 - Suite à l'affaire ORPEA, le gouvernement a souhaité une inspection des établissements sociaux et médico sociaux. Cette inspection, menée par 3 personnes de l'ARS Grand Est, a porté sur la gouvernance – la légionellose – le traitement et la collecte des déchets de soins à risque infectieux (DASRI) et l'amiante. Les résultats sont corrects et il n'y a pas de cas de légionellose en ce qui nous concerne et la température de l'eau chaude est conforme à la réglementation en vigueur. L'effort doit être poursuivi en matière de traçabilité.

- Les décès en 2023 :
 - En 2023, le constat est fait d'un nombre de décès important (15 décès depuis le début de l'année alors que la moyenne est autour de 12 par an). Le Directeur explique cela par l'admission de personnes de plus en plus dépendantes, voire en fin de vie à l'arrivée dans l'établissement. Ce constat a été partagé dans d'autres établissements ou dans le secteur de soins à domicile.

7.

Le Président clôt la séance à 19h00.

<p>Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Christelle HIRSCHMANN</p>	<p>Le Président de séance</p>  <p>Olivier SOHLER</p>
--	---

